

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 29 déc. 2015 – France POULAIN

Montreuil l'Argillé > Château de Luzigneul

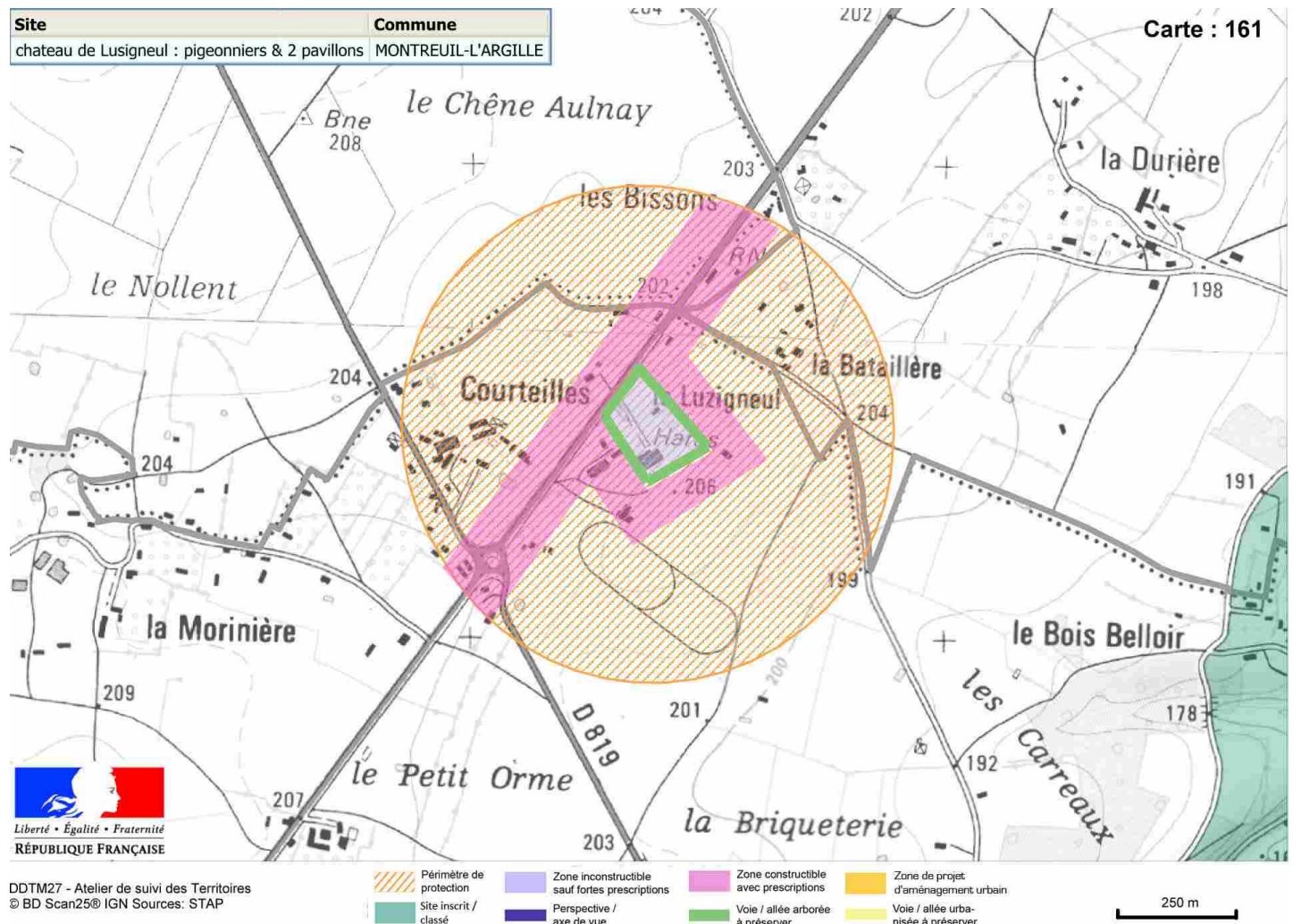
Sur la commune, la motte castrale et l'ancienne maison du bailliage sont également protégées au titre des monuments historiques mais leurs périmètres ne touchent pas celui du Château de Luzigneul.

Une partie du territoire communal est en site inscrit (vallées de la Charentonne et du Guiel) depuis le 16 mai 1994. Le périmètre du château de Luzigneul n'est pas concerné par cet espace protégé.

Le colombier et les deux pavillons d'angle du Château de Luzigneul ont été inscrits en tant que monuments historiques le 23 mai 1984.

Dès le XI^e siècle, la seigneurie de Montreuil est fortifiée par une motte castrale dont il reste encore des vestiges. Le château de Luzigneul est construit à l'écart de cette ancienne place forte et du bourg de Montreuil entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle. Il subsiste de cette première construction l'aile nord et les pavillons d'angles dans le parc. Le colombier circulaire est daté du XVIII^e siècle. Le château a pris sa forme actuelle après d'importants travaux de reconstruction et de restauration entrepris dans les années 1880. Son architecture s'inspire du style Louis XIII (façades avec chaînes et tableaux en briques, haute toiture en ardoises), tout en ayant recours à un éclectisme caractéristique du XIX^e siècle (composition variée des travées et des volumes, tourelle d'entrée coiffée d'une toiture à l'impériale). Le château accueille aujourd'hui des chambres d'hôtes et sert de cadre pour des réceptions.

L'environnement est faiblement bâti. Les éléments protégés se trouvent au milieu du parc du château et ne sont guère visibles de la route. La présence du trafic routier est importante et génère quelques nuisances. On peut déplorer une banalisation du bâti alentours et les interventions incontrôlées des propriétaires voisins, qui conduisent à dégrader fortement les abords du parc. Le paysage reste largement rural, mêlant champs, prairies, vergers et hameaux.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud et la tourelle d'entrée



La façade est depuis les jardins



Le pavillon d'angle sud-est et le parc



Un pavillon d'angle du parc



Le colombier circulaire



Quelques vues sur le parc vers l'Est

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le bâti rural avoisinant



Une vue générale sur la vallée du Guiel



L'enceinte féodale (vestiges inscrits)



Quelques vue du village de Montreuil



Des maisons en briques ou à pans de bois



La maison du bailliage (inscrite MH)